

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/11/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2022 – 44 : Tarif Eau & Assainissement 2023

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, OUGIER Isabelle

Étaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du forfait Eau – Assainissement doit être adopté chaque année.

Le Maire propose de le maintenir pour 2023 soit :

- EAU : 48€/an
- ASSAINISSEMENT : 96€/an

Auquel s'ajouteront les taxes nationales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir pour 2023 les mêmes tarifs du forfait Eau et Assainissement auquel s'ajouteront les taxes nationales.

- EAU : 48€/an
- ASSAINISSEMENT : 96€/an

Redevance payable en 2 fois : Juillet et décembre de chaque année.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

